

Il reste de la place dans les ailes “détenus radicalisés”

■ Selon les chiffres récents, Hasselt compte 9 détenus de ce genre et Ittre, 14. Ces prisons peuvent en accueillir 20.

On l'a dit et répété : la prison est un lieu où des détenus peuvent se radicaliser. Le problème se pose dans toutes les prisons d'Europe. Il a pris de l'ampleur ces dernières années. Un des exemples les plus retentissants est Mehdi Nemmouche, l'auteur présumé de l'attentat au Musée juif le 24 mai 2014.

Les approches varient d'un pays à l'autre. Et chaque pays semble quelque peu tâtonner. La France, qui avait créé au début de l'année des unités spécialisées pour détenus radicalisés ou en voie de l'être, a opéré un revirement spectaculaire en octobre.

Le ministre de la Justice français a supprimé ces cinq centres quelques semaines après l'agression d'un surveillant par un détenu. Il semble bien que "l'effet de groupe" ait permis de protéger le détenu qui avait frappé.

Une approche différenciée

La Belgique a choisi une approche à trois niveaux. Il y a dans nos prisons environ 115 détenus pour terrorisme, ce qui représente un peu plus d'un pour cent de la population carcérale. Sur les 115 détenus comptés début décembre, il y en avait 66 en préventive, 46 condamnés et trois internés.

Des détenus pour d'autres causes font également l'objet d'un screening de la part de la

Cellule extrémisme (Celex) des établissements pénitentiaires. A la mi-octobre, Celex avait comptabilisé 167 noms. Le choix de base est d'intégrer ces détenus dans les sections ordinaires, pour autant que l'on estime que le processus de radicalisation peut être maîtrisé.

Le deuxième niveau regroupe ce que l'on nomme les prisons satellites. Elles sont au nombre de cinq : Andenne, Lantin, Saint-Gilles, Gand et Bruges.

Le troisième niveau est exclusivement destiné aux détenus radicalisés dont le potentiel de contamination des autres détenus est jugé préoccupant.

Le but est de limiter les contacts avec les autres détenus. Ce sont les ailes D : Rad-ex, inaugurées en avril 2016. Il y en a deux : une à Ittre et une à Hasselt. Chacune compte 20 places.

Il y a actuellement 14 détenus à Ittre et 9 à Hasselt, vient de répondre le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), par écrit, à la députée Kattrin Jadin (MR).

Les détenus sont orientés vers cette section à l'issue d'un screening réalisé par le service psychosocial (SPS) central de la direction des établissements pénitentiaires.

Des formations spécifiques sont dispensées pour le personnel de surveillance (cinq jours), les membres du SPS local (neuf jours) et les membres de la direction (sept jours).

On investira également, a expliqué le ministre, dans l'organisation d'une formation poussée pour conseillers islamiques et dans la manière d'analyser, de décortiquer, voire de réfuter des discours problématiques.

J. La.

Il y a dans nos prisons 115 détenus pour terrorisme, soit un peu plus d'un pour cent de la population carcérale. Début décembre, il y en avait 66 en préventive, 46 condamnés et trois internés.